



DEVIS ET FINANCEMENT DE LA FORMATION ANIMATEUR EQUITATION

Devis (cout global, cout par module, cout de la certification)

Le cout global est de 7.500€, finançable, qui se décompose de la façon suivante :

- ✓ Module 1 : 3.500€
- ✓ Module 2 : 1.400€
- ✓ Module 3 : 1.120€
- ✓ Module 4 : 980€
- ✓ Cout de la certification : 500€

Modalités de financement

Le stagiaire aura plusieurs possibilités de financement pour la formation Animateur Equitation. Des dispositifs de financements particuliers permettent aux salariés, aux jeunes et aux demandeurs d'emploi de financer tout ou partie de leur formation. Un financement personnel est possible pour toute formation au HARAS DU VAL DE LOIRE.

Différents dispositifs vous aident à financer tout ou partie de votre formation.

- La **formation professionnelle initiale** relève des conseils régionaux.
- La **formation professionnelle continue** relève prioritairement de l'employeur, des branches professionnelles (par l'intervention des organismes paritaires collecteurs agréés ou OPCA) et des conseils régionaux.

Il existe de nombreux dispositifs variant selon votre situation personnelle, il est donc important que vous commenciez à étudier vos droits dès votre inscription aux épreuves de sélection afin d'exploiter toutes les possibilités qui s'offrent à vous. Voici quelques principes à retenir :

- Le droit à une rémunération ou à une aide financière ne signifie pas que vous en bénéficierez de façon automatique et les dispositifs ne se cumulent pas de façon systématique ;
- Vous devez pour chaque type d'aide remplir les conditions requises ;
- Il faut penser aux éventuels délais pour déposer vos dossiers de demande d'aide ; pendant votre formation vous n'avez pas le statut d'étudiant : vous êtes stagiaire de la formation professionnelle.

Voici les principaux dispositifs de prise en charge qui peuvent vous concerner :



✚ Si vous avez entre 16 et 25 ans inclus et si vous souhaitez préparer un diplôme en alternance :

Contrat d'apprentissage : contrat de travail assorti d'une formation obligatoire dans un centre de formation d'apprentis (CFA) agréé par le conseil régional.

Contrat de professionnalisation : contrat de travail assorti d'une formation obligatoire financée par les fonds gérés par les partenaires sociaux.

✚ ▶ Si vous êtes salarié(e) :

Plan de formation : ensemble des actions de formation définies dans le cadre de la politique de gestion du personnel de l'entreprise.

Congé individuel de formation (CIF) : après accord de l'employeur, la formation peut être prise en charge par les organismes paritaires agréés (OPCA) pour le CIF.

Droit individuel à la formation (DIF) : le DIF permet à tout salarié de se constituer un crédit de formation de 20 heures par an, dans la limite de 120 heures ; après accord de l'employeur, la formation peut être prise en charge en totalité ou en partie par les organismes paritaires agréés (OPCA).

Période de professionnalisation : période destinée à l'obtention d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) enregistrés au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou période de participation à une action de formation dont l'objectif est défini par la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) dont relève l'entreprise.

✚ ▶ Si vous êtes demandeur d'emploi :

La formation professionnelle a pour but de favoriser la reprise d'activité pour des personnes qui connaissent des difficultés sur le marché du travail ou qui souhaitent engager une reconversion professionnelle.

Le financement d'une formation peut être soumis à plusieurs conditions selon les organismes sollicités.

Il convient de distinguer deux éléments : le coût de la formation et celui de la rémunération du bénéficiaire de la formation.

Certains dispositifs prévoient la prise en charge du coût de la formation et celui de la rémunération du stagiaire. D'autres dispositifs ne prennent en compte que le financement de la formation ou que celui de la rémunération du stagiaire. Certaines formations ne sont pas du tout prises en charge.

Renseignez-vous auprès d'un conseiller à l'emploi dans les agences locales de Pôle emploi qui étudiera votre situation personnelle et votre projet avec vous.

Le HARAS DU VAL DE LOIRE aidera le futur stagiaire à monter son dossier de financement, prise en charge totale de la formation + un défraiement mensuel.

SCEA Haras du Val de Loire

Siège Social : 999 rue de Chemeau - 45560 SAINT DENIS EN VAL

contact@harasduvaldeloire.fr - 02.38.24.75.20